

AVIS D'ÉLECTION

au conseil d'administration du
Centre de Santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau

Postes à combler: 2

Président d'élection: Pascal Chaussé

Téléphone: 819-449-4690, poste 501

APPEL DE CANDIDATURE

COLLÈGE ÉLECTORAL : POPULATION

Conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q. c. S-4.2), avis est donné qu'il y aura élection de deux personnes par la population au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus. Les personnes intéressées à participer à l'administration des services de santé et des services sociaux sont invitées à poser leur candidature aux sièges réservés à la population.

LA DATE DU SCRUTIN EST PRÉVUE LE 1ER NOVEMBRE 2011

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, une personne doit :

1. Être candidate uniquement pour l'élection concernant l'établissement indiqué ci-dessus;
2. Résider au Québec;
3. Être majeure (18 ans et plus);
4. Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
5. Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
6. Ne pas avoir été déchue de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement, ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
7. Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements au cours des trois années précédentes;
8. Ne pas être ou avoir été à l'emploi de l'établissement ni y exercer ou y avoir exercé sa profession au cours des trois années précédant la date des élections;
9. Ne pas avoir un membre de sa famille immédiate qui soit directeur général, directeur général adjoint ou cadre supérieur de l'établissement. Par un membre de sa famille immédiate on entend son conjoint, son enfant, l'enfant de son conjoint, sa mère, son père, le conjoint de sa mère, le conjoint de son père, le conjoint de son enfant ou le conjoint de l'enfant de son conjoint;
10. Ne pas fournir de biens ou de services à titre onéreux dans l'établissement;
11. Ne pas être à l'emploi du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'une agence ou de la Régie de l'assurance maladie du Québec et ne pas recevoir une rémunération de cette dernière;
12. Ne pas être membre du conseil d'administration d'une agence ou de la Régie de l'assurance maladie du Québec;
13. Ne pas être un usager hébergé dans l'établissement;
14. Ne pas avoir de manière directe ou indirecte de relations ou d'intérêts, notamment de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité des décisions eu égard aux intérêts de l'établissement.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat et de la déclaration du candidat que l'on obtient auprès de l'établissement concerné. Ces documents doivent être signés par la personne candidate et le bulletin doit également être signé par deux autres personnes majeures ne travaillant pas pour l'établissement concerné et n'exerçant pas leur profession dans un centre exploité par l'établissement et dont la résidence principale est située dans la même région sociosanitaire que l'établissement concerné (ou, dans le cas d'une instance locale : dans le territoire du réseau local de services concerné).

L'original du bulletin de présentation d'un candidat et sa déclaration doivent être transmis au président d'élection de l'établissement visé au plus tard 30 jours avant la date d'élection, avant 17 heures. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

DATE LIMITE DE MISE EN CANDIDATURE : 3 OCTOBRE 2011, 17 HEURES.

Renseignements supplémentaires :


Président d'élection: Pascal Chaussé

Téléphone: 819-449-4690, poste 501

Renseignements généraux : Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais

Nom de la personne-ressource : Stéphane Lance Téléphone : 819-776-7635

**Centre de santé et de services sociaux
de la Vallée-de-la-Gatineau**



309 boulevard Desjardins,
Maniwaki (Qc) J9E 2E7

AVIS DE DÉSIGNATION

au conseil d'administration du
Centre de Santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
POSTES À COMBLER: 1

COLLÈGE : CII

Conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), avis est donné pour la désignation d'une personnes au conseil d'administration du Centre de santé et services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau.

LA DATE DE LA DÉSIGNATION EST PRÉVUE LE 18 OCTOBRE 2011

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du Conseil des infirmiers et infirmières de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements au cours des trois années précédentes.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat.

L'original du bulletin de présentation doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 25 jours avant la date des désignations (22 septembre 2011). Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

DATE LIMITE DE MISE EN CANDIDATURE : 22 SEPTEMBRE 2011.

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du CII. Le comité exécutif du CII devra alors, au plus tard le 17 octobre 2011, tenir une assemblée des membres de ce conseil afin que ceux-ci déterminent, parmi les candidats en lice, lequel doit être retenu pour être désigné membre du conseil d'administration du ou des établissements.

Renseignements supplémentaires :

Président d'élection: Pascal Chaussé

Téléphone: 819-449-4690, poste 501




Signature du président du processus de désignation

9 septembre 2011

Date

Centre de santé et de services sociaux
de la Vallée-de-la-Gatineau



309 boulevard Desjardins,
Maniwaki (Qc) J9E 2E7

AVIS DE DÉSIGNATION

au conseil d'administration du
Centre de Santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
POSTES À COMBLER: 1

COLLÈGE : CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE

Conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), avis est donné pour la désignation d'une personnes au conseil d'administration du Centre de santé et services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau.

LA DATE DE LA DÉSIGNATION EST PRÉVUE LE 18 OCTOBRE 2011

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du Conseil multidisciplinaire de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements au cours des trois années précédentes.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat.

L'original du bulletin de présentation doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 25 jours avant la date des désignations (22 septembre 2011). Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

DATE LIMITE DE MISE EN CANDIDATURE : 22 SEPTEMBRE 2011.

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du Conseil multidisciplinaire. Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire devra alors, au plus tard le 17 octobre 2011, tenir une assemblée des membres de ce conseil afin que ceux-ci déterminent, parmi les candidats en lice, lequel doit être retenu pour être désigné membre du conseil d'administration du ou des établissements.

Renseignements supplémentaires :

Président d'élection: Pascal Chaussé

Téléphone: 819-449-4690, poste 501




Signature du président du processus de désignation

9 septembre 2011

Date

Centre de santé et de services sociaux
de la Vallée-de-la-Gatineau



309 boulevard Desjardins,
Maniwaki (Qc) J9E 2E7

AVIS DE DÉSIGNATION

au conseil d'administration du
Centre de Santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
POSTES À COMBLER: 1

COLLÈGE : CMDP

Conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), avis est donné pour la désignation d'une personnes au conseil d'administration du Centre de santé et services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau.

LA DATE DE LA DÉSIGNATION EST PRÉVUE LE 18 OCTOBRE 2011

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements au cours des trois années précédentes.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat.

L'original du bulletin de présentation doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 25 jours avant la date des désignations (22 septembre 2011). Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

DATE LIMITE DE MISE EN CANDIDATURE : 22 SEPTEMBRE 2011.

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du CMDP. Le comité exécutif du CMDP devra alors, au plus tard le 17 octobre 2011, tenir une assemblée des membres de ce conseil afin que ceux-ci déterminent, parmi les candidats en lice, lequel doit être retenu pour être désigné membre du conseil d'administration du ou des établissements.

Renseignements supplémentaires :

Président d'élection: Pascal Chaussé

Téléphone: 819-449-4690, poste 501




Signature du président du processus de désignation

9 septembre 2011

Date

**Centre de santé et de services sociaux
de la Vallée-de-la-Gatineau**



309 boulevard Desjardins,
Maniwaki (Qc) J9E 2E7

AVIS DE DÉSIGNATION

au conseil d'administration du
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
POSTES À COMBLER: 1

COLLÈGE : PERSONNEL NON CLINIQUE

Conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), avis est donné pour la désignation d'une personne au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

LA DATE DE LA DÉSIGNATION EST PRÉVUE LE 18 OCTOBRE 2011

Conditions d'éligibilité

Tout le personnel de l'établissement qui n'est pas membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des sages-femmes, du conseil des infirmières et infirmiers ou du conseil multidisciplinaire de cet établissement peut être candidat s'il remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements au cours des trois années précédentes.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat qui est disponible au bureau du président du processus de désignation situé au local ADM-207 dans les unités modulaires du site hôpital, 309 boul. Desjardins, Maniwaki ou qui peut être distribué dans les autres sites du CSSSVG sur demande auprès du président du processus de désignation. Ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat et contresigné par deux membres du personnel non clinique.

L'original du bulletin de présentation doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 25 jours avant la date des désignations. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

Le candidat peut également remplir la fiche d'information sur un candidat qui est disponible au même endroit que les bulletins de présentation et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

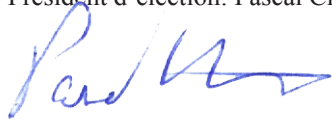
DATE LIMITE DE MISE EN CANDIDATURE : 22 SEPTEMBRE 2011.

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus d'une candidature valide, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et émettra un avis de scrutin qu'il fera parvenir à chacun des membres du personnel non clinique en spécifiant les modalités à suivre pour l'exercice de son droit de vote.

Renseignements supplémentaires :

Président d'élection: Pascal Chaussé

Téléphone: 819-449-4690, poste 501




9 septembre 2011

Signature du président du processus de désignation

Date

Centre de santé et de services sociaux
de la Vallée-de-la-Gatineau



309 boulevard Desjardins,
Maniwaki (Qc) J9E 2E7